



Service RH

Description de fonction

1. Identification de la fonction

Dénomination de la fonction : **GESTIONNAIRE DE PROJET**

Niveau : **.A – ARCHITECTE/URBANISTE – MI-TEMPS**

Service : **CELLULE LOGEMENT**

Département : **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION IMMOBILIERE**

Date de création : **27/02/2019**

Rôle prédominant : **GESTIONNAIRE DE PROJET DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER « AUTOUR DU PARC DE L'OUEST »**

2. Raison d'être de la fonction

Le gestionnaire de projet sera chargé, en collaboration avec le reste de l'équipe de la Cellule Logement et sous la supervision de la coordinatrice, de la lutte contre les marchands de sommeil et la grosse insalubrité, ainsi que de la lutte contre les immeubles inoccupés, dans le périmètre du contrat de quartier « Autour du Parc de l'Ouest ». Un des objectifs principaux de ce projet est d'améliorer la qualité de vie des habitants dans le périmètre de ce contrat de quartier.

3. Finalités

En tant que gestionnaire, il sera chargé de diriger le projet, d'organiser des visites, de rédiger des rapports, d'analyser l'importance de ces différents phénomènes (marchands de sommeil, insalubrité, inoccupation) dans le périmètre du contrat de quartier, l'influence de ceux-ci sur la qualité de vie des habitants, et l'impact sur cette qualité de vie quand on travaille sur ceux-ci.

Exemples de tâches :

- **Travail sur le terrain** : repérage visuel de situations potentielles de marchand de

sommeil et de grosse insalubrité, visite de logements, contacts avec les locataires et les propriétaires dans leur lieu de vie. Voir, regarder, synthétiser et faire rapport sur les problèmes rencontrés.

- **Contact** : contacts avec les propriétaires et explication des problèmes rencontrés dans leur bien. Information des propriétaires quant aux aides dont ils peuvent bénéficier pour résoudre les problèmes rencontrés.
- **Travail administratif** : établir un rapport administratif et le suivi (courriers), faire les recherches cadastrales, de population, établir les processus descriptifs des situations constatées, systématiser les informations enregistrées, etc.
- **Collaboration** avec d'autres services communaux (Cellule Logement, Taxes, Urbanisme, Population, Cadastre, ...), avec les partenaires du protocole Marchands de sommeil et avec les associations.
- **Analyse** de l'impact de l'insalubrité (au sens large) sur la qualité de vie des habitants, et de l'impact sur cette qualité de vie lorsqu'on lutte contre cette insalubrité.
- Toute autre tâche jugée nécessaire à la bonne marche de la Cellule Logement dans le cadre du périmètre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest".

4. Positionnement

La fonction est dirigée par :	Sous l'autorité de l'organisation hiérarchique résultant de l'organigramme (coordinatrice de la Cellule Logement)
La fonction assure la direction d'un groupe de :	/

5. Profil de compétences

- Etre en possession d'un master en architecture ou en urbanisme.
- Expérience avérée en gestion de projet (minimum 5 ans).
- Expérience indispensable dans le domaine du logement (minimum 5 ans).
- Bonne connaissance du Code bruxellois du Logement.
- Sens relationnel, diplomatie, bonne gestion du stress.
- Assertivité.
- Esprit d'initiative.
- Sens de l'organisation et des priorités.
- Faire preuve d'autonomie.
- Bonnes connaissances en informatique (excell, word, ...).
- La connaissance du néerlandais est un atout.

La loi de continuité et de régularité

« Le service public doit fonctionner de manière continue et régulière, sans interruption, ni suspension. »

De par cette spécificité le contenu de cette description de fonction pourrait évoluer, subir d'éventuels changements dans l'intérêt du service et dudit principe de continuité et de régularité